



Proposition d'embauche à 8 € net par heure

Par **feudebois**, le **31/12/2011** à **17:35**

Bonjour à tous les membres du forum,

Je viens de voir cette annonce :

"cherche femme de ménage sérieuse et compétente disponible immédiatement.
Salaire net 8 euros net de l'heure sachant que le smic au 01/01/12 est à 7,09 net de l'heure.
5 heures par semaine en moyenne.
paiement par chèque emploi service".

Est-elle légale ? Je n'ai jamais été payée en CESU et je ne sais pas du tout comment ça marche.

Merci d'avance pour vos réponses. Et bon réveillon à tous !

Par **P.M.**, le **31/12/2011** à **18:21**

Bonjour,

A partir du moment où la proposition de salaire est supérieure au SMIC, je ne vois pas ce qu'il y aurait d'illégal mais le minimum net pour un CESU est déjà supérieure à 7,09 €...

Je vous propose [ce dossier](#)...

Par **feudebois**, le **31/12/2011** à **19:28**

Ok merci. Je vois qu'en fait le montant inscrit sur un CESU est donc un montant net.

Bon réveillon et bonne année !